



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

**Commune de
BAUDRIERES**

71370 Saône et Loire

Séance du 27 janvier 2026

Président : M. Cédric DAUGE

Secrétaire de séance : Nathalie TISSOT

**Présents : Mmes Colette JODAR-TORRES – Nathalie TISSOT - Sylvie BARTHELEMY- Marie-Claire MULLIERE
- Céline BESSONNAT - Stéphanie GREMERET - Sandrine AUGÉAT - Sylvie SAUNIER**

MM. Cédric DAUGE - Dominique BOUILLLOUX - Yves LOMBARD – Sébastien LESSARD

Absents excusés : Quentin D'ALASCIO - Constance FINAS – Cédric TISSOT (pouvoir Céline BESSONNAT)

M. le Maire donne lecture du compte rendu du 18 novembre 2025. Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, l'approuve.

M. le Maire propose de rajouter deux points à l'ordre du jour : caméras de surveillance : ajouts de 2 points de contrôle / marché restaurant l'Embuscade : attribution des lots 14 et 16.
Les membres du Conseil valident cette proposition.

CAMERAS DE SURVEILLANCE

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil l'installation d'une nouvelle caméra de surveillance place de l'Eglise.

D'autre part, une caméra nomade est en commande. Elle pourra être déplacée dans 3 différents lieux : Chemin des Crots, Route d'Ormes et Route de Saint-Germain.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

MARCHE RESTAURANT L'EMBUSCADE

M. le Maire informe les membres du Conseil que l'attribution des lots 14 (espaces verts) et 16 (menuiserie) du marché de rénovation du restaurant l'Embuscade, est restée infructueuse.

Une nouvelle consultation simple est lancée, et le lot 16 scindé en 3 parties (pergola, serrurerie et menuiserie aluminium), afin d'obtenir de meilleures propositions tarifaires.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

FOND DE CONCOURS VOIRIE

Le budget destiné à la compétence voirie ne permettant pas de prendre en charge les travaux souhaités par les élus de la commune de Baudrières, M. le Maire propose aux membres du Conseil d'avoir recours au fond de concours.

Ce fond de concours est mis en place entre la commune de Baudrières et la Communauté de Communes Terres de Bresse au titre de l'article L. 5212-26 du CGCT, via une convention.

S'agissant de réalisation d'un équipement, ce fond de concours est imputable en section d'investissement dans le budget communal.

Le Conseil, à l'unanimité des membres présents ou représentés accepte le versement d'un fond de concours à hauteur de 20 000 € et autorise M. le Maire à signer la convention correspondante avec la Communauté de Communes Terres de Bresse.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

PROCEDURE D'EXPULSION LOCATAIRES

M. Le Maire expose aux membres du Conseil municipal :

M. et Mme GRANDJEAN ont signé un bail de location en date du 1^{er} octobre 2007 pour le logement communal situé 1 rue de la Citadelle.

Depuis octobre 2024, M. et Mme GRANDJEAN n'ont pas acquitté leurs loyers, représentant une dette de 9 804 €.

Les tentatives de recouvrement de ces impayés, engagées par la commune et les services de trésorerie n'ont pas abouti, c'est pourquoi, il convient d'envisager une procédure d'expulsion.

Considérant que cette expulsion ne peut se faire que par l'intermédiaire d'un Commissaire de justice, M. le Maire propose de faire appel à Maître François TOUILLIER, 1 Place Marcel Guinot 71500 LOUHANS.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- Décide d'engager une procédure d'expulsion à l'encontre de M. et Mme GRANDJEAN, domiciliés 1 rue de la Citadelle à Baudrières,
- Décide de confier l'affaire à Maître François TOUILLIER, Commissaire de Justice à Louhans,
- Autorise M. le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette décision

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

PRISE EN CHARGE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET

Afin de faciliter les dépenses d'investissement du 1^{er} trimestre 2026, le Conseil municipal peut, en vertu de l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales, autoriser le maire à mandater les dépenses d'investissement.

COMPTES	DEPENSES BUDGET 2025	CREDITS OUVERTS 25 %	FACTURES A REGLER
2131 Bâtiments publics	645 569 €	161392 €	BIC2E : Rénovation restaurant Embuscade 1872.00 €
TOTAL		161 392 €	1872.00 €

Considérant que le montant des opérations décrites ci-dessus ne dépasse pas 25 % du montant global des dépenses d'investissement 2025,

Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte le mandatement de ces dépenses d'investissement 2026 et ce, avant le vote du budget primitif de 2026.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

PLAN DE FINANCEMENT DETR 2026

M. le Maire rappelle aux membres du Conseil qu'une demande de subvention d'appel à projet pour la poursuite de la réhabilitation du moulin de l'étang de la Verne a été déposée. Néanmoins, une annexe précisant le plan de financement sera à rajouter au dossier.

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

POINT SUR LE RESTAURANT L'EMBUSCADE

M. le Maire fait un point sur la bonne avancée des travaux de rénovation du restaurant l'Embuscade. Le maçon termine la première phase et laissera place au charpentier.

Les membres du Conseil ont fait le choix du carrelage (extérieur, intérieur et cuisine).

M. le Maire précise qu'un contrat de gérance spécifique sera à rédiger chez le notaire pour le débit de tabac.

Nicolas Verot a informé la municipalité que la personne prévue initialement pour l'accompagner en cuisine s'est retirée. Il a pris contact avec une autre personne, cuisinière dans un restaurant à Saint-Germain-du-Bois.

L'équipe municipale souhaite rencontrer le nouveau binôme.

RESTES A REALISER

M. le Maire présente aux membres du Conseil les restes à réaliser pour ce début d'année 2026 :

Dépenses

Installation panneaux photovoltaïques Compte 2131

COMALEC 2 ^{ème} acompte	17 674.46 €
COMALEC Solde mise en service	1 197.41 €

Rénovation Restaurant Embuscade compte 2131

PERNIN SAS Situation N°2	2 341.94 €
DESPINARD Bâtiment Situation N°1	25 450.92 €

TOTAL RAR DEPENSES

46 664.73 €

Recettes

Création chaufferie bois compte 1312
Subvention FEDER

136 008.18 €

TOTAL RAR RECETTES

136 008.18 €

VOTE : proposition adoptée à l'unanimité : 13 voix pour

AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire évoque :

- Etang : les travaux avancent, l'ouverture pourra se faire comme prévu. La mairie participera financièrement à l'empoissonnement à hauteur de 6 000 €.
- Les élus ont pris contact avec la fondation du Patrimoine pour évoquer la réfection du moulin de l'étang de la Verne.
- Le wagon vers la gare sera évacué.
- La réception des relevés des vidéos passées dans les canalisations pour vérifier qu'il n'y a pas d'eau parasite.

Yves Lombard informe le conseil :

- De la commande de 3 mâts pour l'installation de la caméra nomade à Tenarre, Route d'Ormes et au Pont Monin.
- Du retour positif du bulletin municipal.

Nathalie TISSOT fait part au conseil :

- La réunion avec les associations pour la réservation des salles aura lieu le mardi 10 février

Colette JODAR -TORRES évoque :

- Les travaux d'élagage par l'entreprise Cordier
- La réunion avec Monsieur Marc Guigue sur le thème de l'écluse, prévue le jeudi 5 février

Marie-Claire MULLIERE fait part au Conseil :

- De la distribution des colis dans le cadre du CCAS et des visites futures dans les EHPAD.
- De la distribution des courriers d'information pour les bons taxis.
- Du renouvellement du Conseil jeunes et d'une matinée chez les pompiers le 14 février.
- De l'assemblée générale de l'association Bresse Nouvelle
- De la future réunion de la Communauté de Communes
- De l'effondrement d'un pont sur le sentier du lièvre
- De la remise des prix du label fleurs le 7 février

Sylvie Barthélémy évoque :

- La réfection de la route de Simandre

Sandrine AUGÉAT évoque :

- Le dépôt à l'ancien couvoir des Doves : ces parcelles sont soumises à une décision de justice. La mairie attend une réponse pour voir ce qu'il est possible de faire avec les déchets.

Dominique BOUILLLOUX évoque :

- L'élagage route de Simandre
- L'ONF doit trouver un autre prestataire pour gérer les peupliers
- Le chemin pour se rendre à la lagune serait à refaire

Sébastien LESSARD informe le Conseil :

- Présence de dégradations sur le grillage du nouveau terrain multisports.
- Julien Roulet a pris la présidence du club de tennis de Baudrières. Stéphanie Gremmeret est vice-présidente.

Stéphanie Gremmeret demande :

- De régler l'orientation des projecteurs sur le terrain de tennis.
- L'autorisation de stocker du matériel appartenant au club de tennis dans le grenier de la bibliothèque. Demande acceptée.

Sylvie SAUNIER signale :

- Des personnes qui roulent dangereusement en trottinette électrique sur la route de Simandre.

Prochain Conseil municipal : mardi 24 février 2026 à 20h00.

Cédric DAUGE, Maire